

L'AFFAIRE DREYFUS

---

L'ARCHIVISTE

---

# DRUMONT & DREYFUS

---

ÉTUDES

SUR LA « LIBRE PAROLE »

DE 1894 A 1895

Bibliothèque Maison de l'Orient



150746

PARIS

P.-V. STOCK, ÉDITEUR

(Ancienne Librairie TRESSE & STOCK)

8, 9, 10, 11, GALERIE DU THÉÂTRE-FRANÇAIS

Palais-Royal

---

1898

its de traduction, de reproduction et d'exécution réservés pour tous les  
pays, y compris la Suède et la Norvège.



**DRUMONT ET DREYFUS**

---

ÉMILE COLIN — IMPRIMERIE DE LAGNY

---

n<sup>o</sup> unv. 667

L'ARCHIVISTE

---

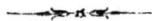
DRUMONT ET DREYFUS

---

ÉTUDES

SUR LA « LIBRE PAROLE »

DE 1894 A 1895



PARIS

P.-V. STOCK, ÉDITEUR

(Ancienne Librairie TRESSE & STOCK)

8, 9, 10, 11, GALERIE DU THÉÂTRE-FRANÇAIS

PALAIS-ROYAL

—  
1898

Tous droits réservés.



*Euménides, déesses justes des sanctions,  
tressez pour l'un de ces hommes la couronne  
des héros, et marquez l'autre au front du fer  
rouge, brûlure de l'infamie éternelle.*

*(Papyrus grec de la collection Morris, folio 3 b.)*





# DRUMONT ET DREYFUS

---

## CHAPITRE PREMIER

### La Genèse de l'affaire Dreyfus.

#### I

Si l'affaire Dreyfus avait éclaté comme un coup de tonnerre dans un ciel serein, elle serait tout simplement incompréhensible. C'est le devoir des historiens de montrer comment certaine presse, docile à un mot d'ordre d'origine cléricale, a préparé de longue date l'état d'esprit qui a rendu possibles d'aussi criminels égarements. Cette presse a créé une atmosphère de suspicion autour des israélites en général, des militaires israélites en particulier ; elle a persuadé à une partie du public et à une partie de l'armée que les officiers juifs étaient comme des candidats perpétuels à la trahison. Quand cette œuvre de diffamation systématique a été suffisamment avancée, l'incident s'est produit qui devait donner, en apparence, raison à la cam-

pagne entreprise. Une fois la rage de la persécution allumée, ce ne sont jamais les victimes qui manquent.

Comme l'a dit Renan, en parlant d'événements antérieurs de dix-neuf siècles, « l'attente produisit son objet ».

Pour démontrer ce qui précède, il faut procéder par citations.

## II

Les antisémites de tous pays ont toujours accusé les juifs d'être étrangers au sentiment patriotique. En France, il y avait pour eux un intérêt particulier à insister sur cette accusation. En effet, nos grandes écoles militaires, Polytechnique et Saint-Cyr, se recrutent au concours ; il y a donc, parmi nos officiers, un nombre considérable d'israélites. Les maisons religieuses qui préparent les jeunes gens catholiques aux écoles militaires avaient tout intérêt à éliminer des concurrents de plus en plus nombreux et redoutables.

Pour cela, il fallait deux choses : rendre les officiers israélites suspects à leurs camarades, afin de les détourner de la carrière militaire, et les rendre suspects à l'opinion, afin de provoquer des lois restrictives à leur égard.

La plus importante des maisons religieuses qui préparent aux écoles militaires est celle de la rue des Postes, dont l'administrateur, M. Odelin, a été aussi administrateur de la *Libre Parole*. Les élèves

de la rue des Postes, une fois reçus à Polytechnique ou à Saint-Cyr, y forment des groupes désignés sous le nom de *postards*; depuis plusieurs années, les *postards* s'engagent entre eux à n'adresser la parole à leurs camarades israélites que lorsque les besoins du service les y obligent.

Si l'unité morale de l'armée française a été brisée, c'est aux jésuites et à leur école de la rue des Postes qu'incombe la responsabilité de ce malheur.

Dès le mois de janvier 1891, un certain Jean Drault, futur rédacteur de la *Libre Parole*, annonçait que les séminaristes israélites, de concert avec le gouvernement, trouvaient moyen de se soustraire aux obligations de la nouvelle loi militaire. Le grand rabbin, M. Zadoc Kahn, dans une conversation avec un rédacteur du journal *Paris*, réfuta cette calomnie. Elle n'en fut pas moins renouvelée par l'*Autorité* et par l'*Intransigeant*. Le *XIX<sup>e</sup> Siècle* fit alors interviewer M. Jacques de Biez, « délégué général de la ligue antisémite ». Ce dernier se tira d'affaire en insistant sur le nombre de juifs, qui, *en Russie*, se dérobent à la loi militaire! C'est là encore, du reste, une calomnie qui a été vingt fois réfutée.

L'exemple de la Russie, où l'antisémitisme faisait fureur, contribua beaucoup, en 1891, au progrès de ces funestes doctrines. Même dans des milieux vraiment patriotiques et honnêtes, on aima mieux donner raison à un gouvernement ami que de lui infliger le blâme qu'il méritait. Rien n'est plus instructif, à cet égard, que l'attitude de la presse française au moment de l'expulsion des juifs de Moscou. C'est à peine si quelques protestations timides se firent en-

tendre et aucun journal ne publia le détail des scènes horribles auxquelles le grand-duc Serge avait présidé. La propagande antisémite se couvrait du masque du patriotisme et dissimulait ou reniait ses origines cléricales.

### III

Le mal était déjà si grand, trois ans avant l'affaire Dreyfus, que Jules Simon pouvait écrire dans le *Petit Marseillais* du 6 juin 1891 :

« Ce peuple qui n'aime pas les provocations, qui n'est ni sanguinaire, ni même violent, qui se montre souvent débonnaire pour ses ennemis, accueille avec empressement les calomnies dont les juifs sont l'objet. Il n'a pour eux ni justice ni miséricorde. Il ne demande pas de preuves ; il n'exige même pas la vraisemblance. S'il ne se livre pas contre eux à des sévices, c'est uniquement parce qu'il y a des gendarmes. »

Au mois de septembre, dans le même journal, M. Francisque Sarcey se refusait encore à croire à la constitution d'un parti antisémite en France :

« Nous sommes, disait-il, grâce à la Révolution de 89, un des rares peuples d'Occident chez qui les israélites aient trouvé non pas seulement l'égalité des droits, mais l'oubli des préjugés antiques. Car je tiens pour peu sérieuse la levée de boucliers antisémite et la charge sonnée par M. Drumont contre les fils de Jacob. Je ne vois pas que jusqu'à présent elle ait altéré en rien la cordialité ou la courtoisie des rapports entre les chrétiens et les juifs.

Le libéralisme de notre éducation répugne à ces haines qui n'ont d'autre fondement que des dissentiments sur la croyance religieuse. »

Cet article valut à M. Sarcey une avalanche de lettres injurieuses et, peu de jours après, il dut déclarer tristement qu'il s'était trompé. « Je suis navré, disait-il, de l'explosion d'un sentiment que je croyais éteint depuis longtemps. » M. Sarcey avait oublié, en parlant du libéralisme de notre éducation, que près de la moitié de la jeunesse française était élevée dans les maisons religieuses. Les semences de cette éducation sectaire commençaient à germer.

En octobre 1891, M. Déroulède, à la Chambre des députés, accusa les Juifs de vouloir « déchristianiser la France ». Au mois de novembre, dans la même assemblée, M. Francis Laur demanda l'expulsion de la famille Rothschild. 31 députés, dont 20 boulangistes, votèrent contre l'ordre du jour pur et simple. M. de Cassagnac écrivit dans l'*Autorité* du 18 novembre : « Evidemment, M. Laur est allé un peu loin lorsqu'il a parlé d'expulser les Juifs de France, comme les Russes les expulsent de Russie. C'est peut-être un peu prématuré. Mais vous verrez, si cela continue, que la question sera posée un jour ou l'autre et qu'on ne pourra échapper à ce dilemme : ou les chrétiens ou les juifs devront sortir de France ».

On rappela, à cette occasion, que M. Francis Laur avait été élevé par Edouard Rodrigues, père de mesdames d'Eichthal et Halévy, auquel l'avait confié Alexandre Dumas. M. Jacques de Biez n'avait pas toujours été l'ennemi des israélites. M. de Morès avait emprunté de l'argent à des juifs. Enfin, il était notoire que M. Drumont venait de quitter, quand il publia la *France Juive*, le service de la famille Pereire,

Lors de la publication de ce livre, Albéric Second rencontra M. Drumont sur le boulevard et lui dit : « Tous mes compliments, monsieur ; vous avez jusqu'à présent mangé le pain du juif ; cela vous a mis en appétit et maintenant vous voulez manger le juif tout entier ! »

## IV

La guerre antisémite continua avec violence dans les premiers mois de 1892. Le *Petit Journal*, feuille fondée par un juif et dont un des administrateurs les plus influents, M. Albert Ellissen, est un juif, distribua gratuitement la première livraison illustrée de la *France Juive*. Le 27 mars 1892, le *Journal d'Indre-et-Loire*, dirigé par le député Delahaye, un des promoteurs des scandales du Panama, annonça que les juifs avaient commis un meurtre rituel à Chatellerault. Il s'agissait, comme toujours, de la disparition d'un enfant chrétien. Quelques jours après (voir le *Temps* du 6 avril), il fut établi que l'enfant avait été tué par sa mère ; l'amant de cette femme dénaturée la dénonça. Il n'en restait pas moins que l'odieuse accusation avait pu se produire dans la presse française et y trouver de l'écho plus de cent ans après la Révolution.

A Paris, l'antisémitisme tenta même de s'emparer de la rue. A la fin de mai 1892, M. Gustave de Rothschild maria sa fille ; des camelots, apostés par M. de Morès, poussèrent des hurlements devant le temple israélite et jetèrent des boules *d'assa foetida* jusque

dans la voiture de la mariée. « Cela est ignoble et indigne de Paris » écrivait M. Fouquier dans le *XIX<sup>e</sup> Siècle*. Morès n'en continua pas moins d'avoir ses entrées dans le monde parisien.

Sous le titre *Les Juifs dans l'armée*, la *Libre Parole* (mai 1892) avait publié des articles d'une extrême violence où le patriotisme des officiers israélites était l'objet des plus infâmes insinuations. Ces articles étaient signés de *Lamase*; mais ce dernier déclara ne pas en être l'auteur. Ils émanaient, disait-il, d'un officier de l'armée active qui ne pouvait pas se faire connaître. Cet officier, dont on ignore encore le nom, était l'ami de Morès; celui-ci, interrogé par le président Delegorgue lors du procès qui suivit la mort du capitaine Mayer, déclara, sous la foi du serment, que les articles de la *Libre Parole* étaient bien d'un officier.

M. Crémieu-Foa, capitaine de dragons à Meaux, envoya des témoins à M. Drumont; l'un d'eux était le capitaine (depuis commandant) Esterhazy. Les deux adversaires furent blessés. Quelque temps après, nouveau duel de M. Crémieu-Foa avec M. de Lamase; le véritable auteur des articles de la *Libre Parole* continuait à se tenir caché. Enfin, à la suite d'une querelle sans importance provoquée par ce dernier duel, le capitaine Mayer se battit avec M. de Morès et fut tué. Mayer était ancien élève de l'École polytechnique et attaché à cette école en qualité d'inspecteur des études. Il tombait sous les coups d'un fils de famille besogneux, joueur, réduit depuis longtemps aux pires expédients. L'indignation fut générale.

Une foule énorme suivit le convoi de Mayer. Bien que Morès ait été acquitté de l'inculpation d'homicide, l'antisémitisme avait reçu un coup que les journaux du temps ont été plutôt portés à exagérer.

Le *XIX<sup>e</sup> Siècle* imprimait, le 24 juin : « Un officier alsacien aura été la première victime des antisémites. »

*L'Estafette*, alors dirigée par Jules Ferry : « Le gouvernement a pour devoir de conjurer le péril d'une invasion de sauvages... Il faut de plus que l'armée soit à l'abri des aventures de la basse presse. »

Le *Radical* : « Un Français, un officier, est mort, lui qui devait sa vie à la patrie, parce qu'il fallait un cadavre à l'association qui signe : *Morès et ses amis.* »

Cette phrase fait allusion à un propos tenu par M. Guérin, de la *Libre Parole*, au moment du procès en diffamation intenté par Burdeau à Drumont : « Il nous faut un cadavre juif. » Quant à M. de Morès, il disait cyniquement à un rédacteur de *l'Echo de Paris* : « Nous ne sommes qu'au commencement d'une guerre civile ! »

Un royaliste catholique, M. Cornély, écrivait dans le *Matin* : « On crie ou on écrit : Mort aux Juifs ! et puis un jour arrive où l'on s'arrête terrifié, désespéré, avec dans la gorge ou au bout de la plume un caillot de sang innocent qu'on n'a pas versé soi-même, qu'on voudrait racheter, mais qu'on ne peut pas racheter, parce que la parole a enfanté l'acte. »



De M. Emmanuel Arène, dans le *Matin* :

« En une journée, les antisémites ont rendu les juifs plus sympathiques qu'ils ne les avaient rendus antipathiques en quatre ou cinq années d'attaques et d'injures quotidiennes... Le sang de ce malheureux soldat a fait ce que n'aurait pu faire l'argent de Rothschild. »

L'officier lâche qui n'avait pas voulu accepter la responsabilité de ses articles n'était pas ménagé par l'opinion. Dans son réquisitoire, au procès intenté à Morès, M. Lafon s'exprima ainsi :

« M. de Lamase a eu le tort bien grave de couvrir de sa signature les articles écrits par un officier français ; moi, je ne crois pas que ce puisse être un officier, mais si le malheur voulait que ce fût vrai, M. de Morès et les autres avaient le devoir de livrer son nom, adressé sous enveloppe, au ministre de la guerre. Il s'agissait d'un voleur d'honneur et il n'y avait pas à hésiter. »

Dans le *Matin* du 24 juin, Charles Laurent publiait un virulent article intitulé : *l'Officier anonyme* :

« Voilà un diffamateur mystérieux qui porte l'uniforme et qui commande à ce qu'il y a certes de plus honnête, de plus droit et de plus courageux au monde : des troupiers français... »

Lui, le provocateur de tous ces combats individuels où il ne prend aucune part, lui, le meurtrier, il demeure tranquille dans sa garnison, sans avoir le courage de se nommer, sans avoir la vulgaire probité de mettre son avancement ou sa peau comme enjeu de sa foi... Vous vous figurez que vous êtes encore un officier après cela ? — Non, monsieur, vous n'êtes plus un officier, vous n'êtes plus un soldat, vous n'êtes plus un Français ! »

Le misérable ne s'est pas fait connaître. Qui sait si l'on ne découvrira pas un jour sa main scélérate dans les sinistres dessous de l'affaire Dreyfus ?

## V

La lettre qui avait été publiée le 28 mai par la *Libre Parole*, en réponse à la provocation adressée à M. Drumont par M. Crémieu-Foa, contenait cette phrase odieuse :

« Si les officiers juifs de l'armée française sont blessés par nos articles, que le sort désigne parmi eux le nombre qu'ils voudront de délégués, et nous leur opposerons un nombre égal d'épées françaises ».

Cela était signé : « Edouard Drumont, la rédaction de la *Libre Parole*, Morès et ses amis.

Cette manière de parler parut à juste titre intolérable. M. Camille Dreyfus interpella M. de Freycinet, ministre de la guerre : « On a écrit — je ne veux pas vous citer le texte même, vous le connaissez — qu'on opposerait à des épées juives des épées françaises. Eh bien ! je viens vous demander, M. le ministre, s'il y a, dans l'armée française, deux sortes d'épées? »

M. de Freycinet répondit :

Dans l'armée, nous ne connaissons ni israélites, ni protestants, ni catholiques : nous ne connaissons que des officiers français, sans acception d'origine. Je dirai donc à ces officiers qui se sont crus atteints par des polémiques que nous réprouvons profondément, par ces appels aux passions d'un autre âge, à des préjugés dont la Révolution française a fait depuis longtemps justice, je leur dirai : Vous ne pouvez être atteints par ces sortes d'injures collectives, qui ne visent ni votre bravoure militaire, ni votre honnêteté privée; mettez-vous au-dessus de ces attaques, car vous êtes soutenus par le gouvernement, par les

Chambres, par l'opinion publique tout entière, qui vous couvrent vis-à-vis de vos compagnons d'armes. Gardez votre calme en présence de ces injures ; le ministre de la guerre avisera et, s'il s'en produit de nouvelles, soyez convaincus qu'au besoin il saura faire appel à des mesures propres à y mettre un terme. Nous ne souffrirons pas, nous ne pouvons pas souffrir ces provocations qui tendraient à semer la division dans les rangs de l'armée. Exciter les citoyens les uns contre les autres est toujours une chose mauvaise, mais susciter la division entre les officiers, c'est un crime national. »

L'ordre du jour, approuvant les déclarations du gouvernement, fut voté à l'unanimité.

Ces paroles produisirent de l'effet, mais elles ne furent suivies d'aucun acte. Le ministre de la guerre avait le devoir d'ouvrir une enquête pour découvrir l'auteur des abominables articles : *Les Juifs dans l'armée*. Il ne le fit point.

## VI

Voici, pour fixer les idées, quelques extraits du premier de ces articles (*Libre Parole* du 23 mai 1892) :

« L'armée a été soustraite à l'influence juive plus longtemps que le reste de la société contemporaine... Que seraient venus faire les youtres dans ses rangs ? Tirer des traites vaut mieux que tirer à la cible... Si les juifs se souciaient peu d'entrer dans l'armée, celle-ci tenait encore moins à les recevoir. En dehors de toute considération religieuse, il existe chez l'immense majorité des militaires un sentiment de répulsion instinctive contre les fils d'Israël... Partout et toujours, en paix comme en guerre, l'armée a vu le juif se dresser contre elle, contre ses devoirs, contre son bien-être, contre son honneur... De-

puis 1870, la situation s'est modifiée... A peine les juifs avaient-ils pris pied dans l'armée qu'ils ont cherché, par tous les moyens, à acquérir de l'influence... Déjà maîtres de la finance, de l'administration, dictant des arrêts aux tribunaux, ils seront définitivement les maîtres de la France le jour où ils commanderont à l'armée ; Rothschild se fera communiquer les plans de mobilisation — on pense bien dans quel but ! »

L'article insistait sur le nombre des officiers israélites sortis de l'École polytechnique. La *Libre Parole* du 29 mai 1892 publia un article spécial sous ce titre : *Les juifs à l'École Polytechnique*. « Parmi les membres de la société des anciens élèves, on trouve dix-huit Martin, le nom le plus répandu en France. Mais il y a dix-neuf Lévy. Les Mayer et Meyer sont treize. »

En cette même année 1892, neuf israélites furent reçus à l'École polytechnique, dont six dans les cinquante premiers.

En 1893, quatorze israélites furent reçus à l'École, dont trois dans les vingt premiers.

De 1889 à 1893, l'École avait reçu soixante-deux israélites.

Au dernier concours, en 1897, on en a reçu vingt.

Évidemment, ces chiffres ne sont pas en rapport avec la quotité très faible de la population israélite en France ; mais quel homme de bonne foi voudra y voir autre chose qu'une preuve des qualités d'esprit et de persévérance développées, dans une minorité religieuse, par la sélection sévère à laquelle une lutte plus âpre pour la vie la soumet depuis des siècles ? C'est cependant cette aptitude des israélites aux mathématiques qui excite la rage de l'école des

Postes ; puisqu'on ne peut les qualifier de crétins, on s'arrangera pour les rendre suspects d'espionnage. Toute l'affaire Dreyfus est sortie de là.

Crémieu-Foa s'était promis de venger son camarade Meyer en se battant enfin avec Morès. Mais l'autorité militaire ne voulait pas de ce duel ; on éloigna Crémieu-Foa de Paris, puis on l'envoya au Dahomey, où il mourut (novembre 1892) après avoir héroïquement fait son devoir.

Au milieu des polémiques violentes provoquées par le procès de Panama, les officiers juifs furent quelque peu oubliés ; mais la littérature antisémitique ne cessait pas un instant de mettre en cause, *in globo*, le patriotisme des Juifs, en même temps que M. de Mahy et quelques fanatiques de son espèce commençaient à s'en prendre aux protestants. Une revue israélite écrivait en juin 1893 : « D'abominables pamphlets ont essayé de faire suspecter le patriotisme des Juifs, et comme on accuse aujourd'hui les protestants français de sympathies anglaises, on nous a accusés, nous israélites français, de connivences avec l'Allemagne ! » Ne semble-t-il pas que les temps sont proches, que déjà l'image de Dreyfus martyr se lève à l'horizon ?

Ces infamies mille fois répétées finirent par pénétrer dans l'opinion populaire. Quand on fit observer en 1894 que Dreyfus, riche et heureux, n'avait aucun motif de trahir, la réponse était tout indiquée : Étant juif, il devait, quoiqu'Alsacien, se sentir plus Allemand que Français.

Dans les premiers jours de 1894, un émule de Drumont, l'abbé Garnier, fonda le *Peuple français*.

Il y demanda que l'on revînt sur l'émancipation de 1791, parce que, disait-il après bien d'autres, les israélites ne sont pas, n'ont jamais été Français !

## VII

Une des tactiques favorites des antisémites, c'est de prétendre que les juifs sont beaucoup plus nombreux qu'on ne le croit et de publier des chiffres fantaisistes sur la proportion des juifs dans les différentes administrations. Pendant l'été de 1894, la presse même respectable ne cessa, comme sur un mot d'ordre, de débiter des mensonges de ce genre. Ainsi, l'on put lire dans la *Gazette de France* du 19 juillet : « Les juifs sont tout au plus trois ou quatre cent mille ; sur 250 élèves reçus à l'École Polytechnique, il devrait en entrer à peine 3 ; 6 sur 500 à Saint-Cyr et un tous les trois ou quatre ans sur les 40 élèves reçus à l'École Normale. Or, lisez les listes : il y a tous les ans au moins 50 ou 60 admissions d'israélites à Saint-Cyr, autant à Polytechnique, 5 ou 6 à Normale. Ils occupent donc dix fois plus de places que leur nombre seul le comporterait, et la proportion est la même dans toutes les carrières libérales. »

Il n'y a pas 75,000 juifs en France ; il n'en est jamais entré plus de vingt par an à l'École Polytechnique et ce chiffre n'a jamais été atteint pour Saint-Cyr. La *Gazette de France* mentait ; mais qu'importe ? L'essentiel n'était-il pas de provoquer un mouvement d'opinion pour débarrasser d'une

concurrence gênante les élèves des bons Pères?

En vue de ce résultat si désirable, il fallait que l'annonce d'une trahison commise par un officier juif, sorti de l'École Polytechnique, fût le signal d'un effroyable déchaînement de haine, de fureur patriotique exaspérée. La preuve que ce déchaînement fut factice, c'est qu'il se produisit avant même que l'on pût savoir de quoi Dreyfus était accusé. Son arrestation avait été connue le 1<sup>er</sup> novembre : dès le 6 de ce mois, M. Bergerat pouvait écrire dans le *Journal* — devenu depuis un des organes de l'Etat-Major — son éloquent article intitulé *La prévention morale* :

« Quelque goût que l'on puisse avoir pour le paradoxe, on ne risque pas celui de défendre un citoyen inculpé de haute trahison pour le plaisir de se singulariser bêtement... Il y va de la vie d'un homme; il y va aussi de l'honneur d'une famille, et le paradoxe est plus intempestif encore, si paradoxe il y a, de le condamner à l'infamie avant que son procès soit ouvert, par mode de prévention morale. C'est affreux, savez-vous bien, et digne des Caraïbes, cette justice sommaire, tumultuaire, aveugle, sourde et poltronne, qui décide du crime sur le seul fait de l'accusation — que dis-je ? sur la religion même de l'accusé. Car on est allé jusque-là en France, terre d'hommes libres et généreux... La plus simple droiture d'âme exige de tout citoyen qu'il attende l'ouverture des débats et l'issue du procès pour produire son opinion écrite ou parlée et pour jeter sans iniquité ce nom d'Alfred Dreyfus à l'ignominie éternelle. Et si, en outre, dans la patrie française, le juif n'a pas, comme le chrétien, le droit d'être innocent et réputé tel jusqu'à sa condamnation; s'il n'est pas, en 1894, indemne des préjugés féodaux, c'est que la Révolution française est une blague et que nous pataugeons encore dans la mare à grenouilles du moyen âge!... On lui refuse le droit d'être innocent! Il ne reste plus qu'à le livrer aux

massacreurs qui l'attendent derrière la porte avec des piques, des maillets et des haches, système qui a un peu nuï au succès de la Terreur. Et il n'est pas jugé, vous dis-je ! Voilà à quelles iniquités donne lieu la prévention morale, baptisée par les esprits légers du nom d'instinct populaire ou de conscience de la masse... Je ne prétends pas que le capitaine Dreyfus est innocent du crime qu'on lui impute ; mais je jure qu'il a le droit de l'être, et tout est là pour moi et pour la cause que je plaide ! »

Un député antisémite, le vicomte d'Hugues, n'attendit pas la fin du procès pour réclamer des mesures d'exception contre les juifs. « Je demande, dit-il à la Chambre, qu'on prenne contre les israélites un nouvel édit de Nantes. » Le président Burdeau lui fit observer doucement qu'il voulait sans doute parler de la révocation de l'Edit de Nantes (novembre 1894).

Le 16 décembre, on faisait des funérailles solennelles à Burdeau. Le 22, le plus grand crime de l'antisémitisme était consommé : Dreyfus venait grossir la longue liste de ses victimes, cent cinq ans après la Déclaration des Droits de l'Homme.

## VIII

Pour donner une idée de la campagne furibonde que les antisémites commencèrent alors sur tous les points de la France, partout où coulait l'encre empoisonnée des sacristies, nous citerons un article inepte autant qu'infâme publié en décembre 1894 par le journal de M. de Morès : « D'après les récents arrêts du Grand Kahal secret de la juiverie, dont les



faits et gestes n'échappent plus à notre contre-police aryenne, on doit nous faire expier nos sévérités envers Dreyfus par un immense krach financier, par une tuerie franco-allemande et par une série de neutres rituels. Oui, mères françaises, pour se venger de notre patriotisme, les chefs occultes du judaïsme ont décidé qu'en la prochaine année Israël mangerait des azymes saturés de ce sang que le sacrificeur tire des pauvres bébés chrétiens qui disparaissent de temps à autre d'une façon mystérieuse. Seulement, cette fois-ci, ce sera une hécatombe et ce sera par centaines que l'on saignera des enfants chrétiens pour la Pâque prochaine. Au point où en sont les choses, il faut détruire les Juifs, les chasser jusqu'au dernier de chez nous, ou bien périr par eux. En ce mois fatidique où nos pères célébraient le renouveau du solstice d'hiver, la fête du New-Heyl, il nous faut revenir aux hécatombes qui marquaient la nuit-mère dans l'antique Celtide. »

L'idiot sanguinaire qui a écrit ces lignes délirantes voulait surtout, comme MM. Drumont, Dulac et consorts, qu'on se délivrât de la concurrence juive. Si, à ce moment, on avait fait voter la France, par voie de *referendum*, sur l'interdiction des emplois publics aux juifs, nul doute qu'une forte minorité n'eût récompensé les pieux efforts des nouveaux croisés. La Chambre des députés, malgré sa lâcheté, ou peut-être à cause de sa lâcheté, n'osa pas donner une sanction aussi éclatante à la condamnation d'un juif. Le 17 janvier 1895, elle fut saisie par M. de Pontbriand, député roya-

liste, d'un projet de loi excluant des emplois publics tous les Français qui ne pourraient pas justifier de trois générations d'ancêtres nés en France, ou Français d'adoption. Le projet ne parlait pas de juifs ni de protestants, mais tout le monde comprit qu'il visait les uns et les autres. Personne ne se leva pour faire honte à M. de Pontbriand d'une proposition que l'hypocrisie rendait encore plus odieuse. La demande d'urgence fut repoussée, mais non sans avoir recueilli un nombre considérable d'adhésions : 158 contre 257 voix.

C'était là, pour les antisémites, plus qu'une demi-victoire ; le crime de 1894 n'avait pas été commis en vain. Entre ce crime et la proposition Pontbriand, la connexion est évidente : la campagne de suspicion et de haine qui a préparé celui-ci aboutit naturellement à celle-là.

## CHAPITRE II

### La « Libre Parole » pendant le procès Dreyfus.

Je me suis soumis à la pénible tâche de lire la *Libre Parole* des mois de novembre et décembre 1894, époque du procès Dreyfus.

Cette lecture est instructive à divers égards. Elle montre comment le journal de M. Drumont a été renseigné avant tous les autres par les complices qu'il avait dans la place (M. Esterhazy était alors rédacteur de la *Libre Parole*). Elle montre ensuite comment l'organe de l'antisémitisme a triomphé, par ses menaces, des hésitations du général Mercier, comment il a connu, dès le mois de décembre 1894, les difficultés soulevées par l'affaire de la pièce dite depuis *pièce secrète*. Elle établit, enfin, comment, dès le premier jour, la *Libre Parole* n'a vu dans l'horrible accusation portée contre un officier français qu'un prétexte à faire exclure les juifs des grades de l'armée et à supprimer ainsi une concurrence gênante dont l'Ecole des Postes, nourrice de la *Libre Parole*, se plaignait depuis longtemps.

Le lundi 29 novembre, on lisait dans ce journal :

« Une question :

» Est-il vrai que récemment une arrestation fort importante ait été opérée par ordre de l'autorité militaire ? L'individu arrêté serait accusé d'espionnage. Si la nouvelle est vraie, pourquoi l'autorité militaire garde-t-elle un silence absolu ? Une réponse s'impose.

Signé : PAPILLAUD. »

Le jeudi, sous ce titre : *Haute trahison, arrestation de l'officier juif A. Dreyfus, la Libre Parole* écrit :

« Dès dimanche, nous étions avisés au journal de cette arrestation ; mais étant donnés la gravité des accusations, le nom et la qualité du coupable, nous voulions, et on comprendra notre réserve, attendre le résultat de l'instruction. »

La *Libre Parole* cite la *Patrie*, qui rapportait qu'un « officier israélite, attaché au ministère de la guerre, aurait tenté de vendre à l'Italie certains documents confidentiels ».

Fin de l'article, signé commandant Z...

« Je me trouvais hier soir avec notre ami Gauthier de Clagny, député de Seine-et-Oise. « Il ne sera pas possible, dit-il, d'après tous les codes et toutes les lois, de condamner à mort un tel misérable. Si douloureuse que soit cette révélation, ajoutai-je, nous avons une consolation : c'est que ce n'est pas un Français qui a commis un tel crime. »

Ainsi, dès le premier jour, c'est la vieille thèse : un officier juif n'est pas un Français.

2 Novembre. — *La trahison du juif Dreyfus.*

*L'éternel complot. Trahison et lâcheté. Dreyfus intime. L'opinion du général Riu. Le protégé de Reinach. L'avancement des juifs.*

« Il est avéré aujourd'hui que, si l'arrestation du capitaine Dreyfus a été gardée secrète pendant près de quinze jours, c'est que ce misérable est juif. Nous avons vu hier plusieurs officiers qui sont indignés de la partialité bienveillante dont a bénéficié Dreyfus et dont il bénéficierait sans doute encore si la *Libre Parole* n'avait, la première, soupçonné la vérité. »

L'article raconte la vente des plans de fortifications des Alpes, puis, d'après le *Petit Journal*, les voyages des officiers en mission signalés à l'étranger par Dreyfus. On sait que toutes ces allégations sont démenties formellement par l'acte d'accusation de M. Besson d'Ormescheville, qui ne retient comme chef d'accusation que le bordereau.

Entrevue avec le général Riu, qui demande qu'on fusille Dreyfus, et ajoute : « Quels sont les documents intéressants la défense nationale qu'il a vendus à l'étranger ? on l'ignore. Mais sur la seconde accusation, il n'y a pas de doute. Il a livré à l'ennemi les noms de ses camarades envoyés en mission chez nos voisins... Ce crime est le plus lâche, le plus immonde qui se puisse imaginer ». Riu dit encore : « Je sais qu'il était le protégé de Reinach ».

Sur la question : Pourquoi l'on a tenu si longtemps l'arrestation secrète, il dit : « Je vous répète qu'il était le protégé de Reinach. J'en sais très long sur les influences qu'il a mises en mouvement pour sauver le misérable. Ce sont des confidences qui m'ont tout appris. Je dois me taire. »

Le général Riu, alors député socialiste d'Indre-et-Loire, affirmait ici le contraire de la vérité. M. Joseph Reinach, ainsi qu'il l'a déclaré dans une lettre rendue publique, n'avait jamais connu ni même vu le capitaine Dreyfus ; il ne l'avait jamais recommandé à personne ; il n'avait fait aucune démarche au moment de son arrestation. Les propos du général Riu étaient inspirés par la vieille rancune qu'il avait gardée contre les amis de Gambetta. Après avoir reçu les bienfaits du grand orateur, il l'avait, au moment de son ministère, odieusement calomnié, l'accusant de préparer un coup d'Etat avec le général de Miribel, criant dans les couloirs de la Chambre que Gambetta ne serait arrêté que par lui. Les amis de Gambetta, MM. Ranc, Spuller, Reinach, avaient, par la suite, refusé de donner la main à M. Riu.

Notez que le général de Miribel, que Gambetta avait nommé chef de l'état-major, passait pour le protecteur du capitaine Dreyfus.

Les assertions de M. Riu sur les officiers dont les noms auraient été livrés par le capitaine étaient également mensongères et inventées de toutes pièces.

3 novembre. — Article de Drumont intitulé :  
« *L'Espionnage Juif* : »

« C'est la fatalité du type et la malédiction de la race. Ce ne sont pas les juifs, c'est nous qui sommes les coupables, et ils seraient en droit de nous répondre : Pourquoi avez-vous rompu avec les traditions de vos ancêtres ? Pourquoi confiez-vous vos secrets à ceux qui vous trahiront toujours ? »

On le voit, le plan de campagne s'affirme nettement : il faut obtenir l'exclusion collective des Juifs de l'armée.

Dimanche 4. — En tête du journal : *La trahison du juif Dreyfus*. Reproduction de l'article de Tristan dans le *Petit Journal* : « Ce n'est pas un Français ! » M. Judet emboîte déjà le pas à M. Drumont.

5 novembre. — Article de Drumont contre le ministre de la guerre :

« Aucun d'eux (des hommes de la droite) n'a jamais songé à tenir un tel langage (qu'il fallait chasser les juifs du ministère de la guerre) et le crime de Freycinet contre Turpin, comme les mensonges de Mercier à propos de Galliffet, n'ont trouvé en eux que des approbateurs. Demain, sans doute, ils applaudiront le ministre de la guerre, lorsqu'il viendra se vanter des mesures qu'il a prises pour sauver Dreyfus et cacher sa trahison au pays. »

Dans le corps du journal, il est question, d'une campagne menée à la Chambre par M. Joseph Reinach pour intimider le gouvernement : « Que Mercier se taise ou Reinach parlera. » Tel est le mot d'ordre qui a passé au Palais-Bourbon comme au Sénat. Tout le monde a compris, et Mercier se tait.

Ces nouveaux mensonges marquent le commencement de la campagne d'intimidation contre le général Mercier, que la *Libre Parole* appellera, jusqu'au jour de sa capitulation, *Mercier* tout court.

6 novembre. — Article de Drumont intitulé : *Les Juifs dans l'armée*.

« Sous ce titre, nous avons, au mois de mai 1892, publié une série d'articles absolument remarquables et d'un ca-

ractère en quelque sorte prophétique... Le vrai coquin, ce n'est pas Dreyfus, c'est ce ministre politicien, familiarisé avec toutes les bassesses, qui, pour complaire à Reinach, installe ce juif dans un bureau où viennent aboutir les renseignements les plus confidentiels. »

**M. Reinach n'avait jamais recommandé le capitaine Dreyfus ni à M. de Freycinet, ni au général de Miribel.**

Le même numéro contient un autre article contre Mercier, qualifié de « *flair d'artilleur* », une liste des officiers juifs attachés au ministère de la guerre et des attaques contre le général Saussier :

« Mercier, poussé par les révélations de tous les journaux, a dû marcher bien malgré lui. Quant à Saussier, il avait refusé de le faire et je le comprends sans peine : ses amis et commensaux les juifs ne lui eussent jamais pardonné... De deux choses l'une : ou Dreyfus est coupable, ou il est innocent. S'il est innocent, d'où vient que depuis vingt jours il est sous les verrous ? S'il est coupable, et il l'est, puisque le général Mercier l'a avoué lui-même, quel intérêt a-t-on à ne pas dire exactement, officiellement, en quoi consiste son crime ? »

**7 novembre. — Article de Boisandré :**

« Est-ce que décidément les juifs seraient sacrés, même quand ils trahissent ? Voici que déjà, après l'explosion de colère indignée du premier moment, la plupart des journaux semblent se repentir d'avoir osé dire des parcelles de vérité. »

**Jeudi 8 novembre. — Liste des officiers juifs à Saint-Cyr. — L'article de M. de Boisandré concerne la tentative faite par un journaliste pour expliquer le cas de Dreyfus comme une réponse du capitaine**



aux persécutions et aux taquineries des antisémites : « Le capitaine ne serait plus en ce cas un besogneux, un affolé : ce serait un homme qui se venge, un Coriolan. »

La *Libre Parole* annonce, d'après l'*Echo de Paris*, que Dreyfus aurait fait l' « aveu complet ». C'est l'aveu préalable, aussi faux, aussi mensonger que celui d'après la dégradation.

Dans le même numéro, reproduction d'un article de la *République Française* du 21 mars 1879, demandant que ceux-là seulement qui auraient passé par les écoles de l'Etat eussent accès aux fonctions publiques. C'est maintenant aux juifs qu'il s'agit de les fermer !

9 novembre. — Article de Drumont :

« Après une défaite, il n'y aurait pas un officier juif, fût-il personnellement sans reproche, qui pourrait se faire écouter de ses soldats et les empêcher de crier : Dreyfus ! Dreyfus ! »

Toujours la même conclusion : exclure les officiers juifs de l'armée. C'est le *leitmotiv* de toute la campagne.

Dans le même numéro, liste des officiers juifs dans la marine.

12 novembre. — Article de Drumont intitulé *Dreyfus et Turpin*, avec des attaques contre Mercier.

A la 2<sup>e</sup> page, reproduction de l'entrefilet suivant du *Figaro* :

« Il est absolument inexact, a dit un membre très haut placé de l'ambassade, que le major von Schwartzkoppen ait reçu des lettres du capitaine Dreyfus. Nous vous autorisons à déclarer qu'il n'a jamais été en relations ni directes



ni indirectes avec lui. De plus, nous affirmons que, si cet officier s'est rendu coupable du crime dont on l'accuse, l'ambassade d'Allemagne n'est pas mêlée à cette affaire, aucun de ses membres n'ayant été en rapport avec lui. »

**G. Méry ajoute :**

« Je crois qu'il eût été naïf d'attendre une autre déclaration de l'ambassade d'Allemagne. En tout cas, comme démenti, cela nous paraît insuffisant. »

**Quand Esterhazy annoncera qu'il va jeter son gant à la face de l'empereur d'Allemagne, ce que d'ailleurs il s'est bien gardé de faire, la *Libre Parole* tiendra un autre langage !**

**13 novembre. — Article de Méry :**

« Après l'Allemagne, l'Italie dément que le capitaine Dreyfus lui ait livré quoi que ce soit. Si les amis du capitaine, qui ont sollicité ce double démenti, comptent s'en servir pour la défense du traître, il y a gros à parier qu'ils perdront leur temps. Chacun a déjà apprécié la valeur de telles dénégations. »

**M<sup>e</sup> Demange ayant déclaré à des reporters qu'il s'agit de savoir si une certaine note est de l'écriture de Dreyfus, Méry remarque :**

« Il existe d'autres preuves de la trahison... Il s'agit d'un officier, et, qui est plus, d'un juif. Est-il possible d'admettre, dans ces conditions, que le ministre ait pris contre lui des mesures aussi graves si son crime n'avait pas été absolument établi ? »

**Cela était, d'ailleurs, malheureusement vrai ; mais il faut lire ici, entre les lignes, une nouvelle menace à l'adresse du ministre de la guerre. Si l'instruction n'aboutit pas, on le rendra responsable de l'arrestation !**

14 novembre. — Article de Méry :

« Toutes les puissances de la Triple-Alliance affirment, l'une après l'autre, que le capitaine Dreyfus ne leur a rien livré. Avant hier, c'était l'Allemagne. Aujourd'hui, c'est l'Autriche. Cet empressement à plaider la cause de l'officier juif a quelque chose de vraiment suggestif. La Triple-Alliance aurait-elle intérêt à sauver le traître ? Quand un accusé est défendu par ceux qui ont pu profiter de son crime, il est rarement en belle posture aux yeux des honnêtes gens... Quand on connaîtra exactement le crime du capitaine, quelle figure fera l'ambassadeur de la puissance complice, pris en flagrant délit de mensonge ? »

Plus loin, conversation avec une personne « qui depuis longtemps connaît Dreyfus et qui n'a pas été autrement surprise de sa trahison. »

« Son acte est un acte de vengeance, de haine contre les Français, purement. Il les déteste en tant que juif et en tant qu'Allemand. Cette haine n'est pas nouvelle. Ceux qui l'ont approché de près l'ont souvent entendu exprimer son antipathie pour notre armée, où il ne restait, sans doute, que dans le but de la mieux trahir. Il éprouvait pour l'alliance franco-russe une horreur profonde... Allemand de goût, d'éducation et juif de race, il a fait œuvre d'Allemand et de juif, pas autre chose. »

Allemand, c'est-à-dire Alsacien !... C'était sans doute l'écho d'une conversation d'Esterhazy.

17 novembre. — Le général Mercier a capitulé ; aussitôt il devient un grand homme pour la *Libre Parole* et M. G. Méry écrit :

« M. le général Mercier paraît désirer que la lumière se fasse absolument complète. Il veut qu'en dépit des efforts tentés par toute la juiverie, l'officier traître et lâche subisse le châtement qu'il a mérité. L'expiation est proche. Nous ne pouvons que féliciter le ministre de son énergie et

lui dire que, s'il s'est enfin un peu dégagé des compromissions ambiantes, il a bien mérité de la patrie.»

18 novembre. — En tête : *L'affaire Dreyfus à la Chambre. L'interview du ministre de la guerre. L'opinion des députés.*

« Il est temps, grand temps, que la vérité, toute la vérité soit connue. L'indignation contre le traître n'a d'égale, dans l'armée, que l'exaspération que causent à tous les hésitations complaisantes du gouvernement. Les lettres que des officiers nous adressent de tous les points de la France ne laissent aucun doute à cet égard. Le général Mercier semble, d'ailleurs, l'avoir compris. Lui qui, depuis l'arrestation du criminel, avait gardé le silence le plus absolu, s'est décidé hier à sortir de cette réserve. Dans la soirée, le *Temps*, surenchérisant sur les déclarations du ministre, a publié la note suivante : « L'instruction de l'affaire du capitaine Dreyfus est close. L'officier accusé aurait fait des aveux complets. On assure même qu'on possédait contre lui, dès avant son arrestation, des preuves de sa culpabilité. »

2 décembre. — La clôture de l'instruction est retardée parce que l'on fait des recherches au sujet de deux espions allemands arrêtés au Terminus :

« Nous avons dit hier que ces deux individus avaient été en relations directes avec Dreyfus. »

C'est encore un mensonge : les personnages arrêtés n'étaient pas des espions et n'avaient rien de commun avec Dreyfus.

5 décembre. — Article de M. G. Méry :

« Le gouvernement est maintenant décidé à étouffer l'affaire Dreyfus. De longs pourparlers viennent d'avoir lieu entre le ministère des affaires étrangères et l'ambassade d'Allemagne. M. Hanotaux a rendu en personne visite à

M. de Munster. On a donné comme prétexte à cette visite que M. de Munster était souffrant. C'est une explication pour la galerie. La vérité, c'est que M. Hanotaux est allé à l'ambassade d'Allemagne parce que l'ambassadeur d'Allemagne l'y avait appelé. C'était déjà ainsi du temps de Ferry. M. Hanotaux et M. de Munster sont, tout d'abord, tombés d'accord sur un point : dans l'état actuel de l'opinion, il est impossible de juger Dreyfus à huis clos. Mais, si les débats sont publics, le pays connaîtra le rôle exact des attachés militaires allemands, et le moins qu'il en puisse résulter, c'est une telle tension de nos rapports diplomatiques avec le gouvernement de Guillaume, qu'il faudrait s'attendre à tout. Devant ces conséquences, exposées avec fermeté par M. de Munster à M. Hanotaux, nos ministres, toujours prêts à s'incliner devant la volonté de l'Allemagne, ont décidé de jouer au conseil de guerre la petite comédie suivante : les débats seront publics, mais on ne retiendra des faits reprochés à Dreyfus que le minimum, et il ne sera pas question de ses rapports plus ou moins directs avec l'ambassade d'Allemagne. On n'acquittera pas le traître, car personne ne peut prévoir les suites que déterminerait un pareil défi à notre patriotisme ; on le condamnera à la prison ou à la déportation dans une enceinte fortifiée, et on le fera évader quelque temps après comme Bazaine. Tel est le plan auquel ont abouti toutes les intrigues de la juiverie internationale. Il suffira, nous l'espérons, de jeter ce cri d'alarme pour que le gouvernement s'arrête dans la voie infâme où il s'est engagé, pour qu'il recule devant une trahison qui serait plus épouvantable que celle de Dreyfus lui-même. Jamais peut-être les juifs n'ont osé concevoir un plan aussi machiavélique que celui-là. S'il réussissait, ce serait à désespérer de tout, car, je vous le demande, où s'arrêterait après cela l'audace des enfants d'Israel ? »

Il y a là une trace évidente du conflit qui s'était élevé entre M. Hanotaux et le général Mercier. L'ambassadeur d'Allemagne avait déclaré formellement à M. Hanotaux, et dans des termes qui imposaient la

conviction, que jamais, à aucun moment, ni son gouvernement ni son attaché militaire n'avaient eu de rapports avec Dreyfus, et que si l'accusation tendait à établir la complicité de Dreyfus avec l'Allemagne, c'était un innocent que l'on livrait au Conseil de guerre. Le comte de Munster ajoutait que, si le nom de l'Allemagne était prononcé au sujet du capitaine Dreyfus, dans un document public, il protesterait hautement contre une allégation démentie à l'avance.

M. Hanotaux avait été vivement ému par la déclaration du comte de Munster, dont il savait l'absolue sincérité. Il s'efforça alors d'éviter un procès qu'il considérait, en son for intérieur, comme une iniquité. Son devoir eût voulu qu'il donnât sa démission de ministre des affaires étrangères, devant la coupable obstination du général Mercier. Il se contenta de quitter Paris sous prétexte de maladie et d'aller passer dans le Midi, chez M. Paul Bourget, tout le temps que dura le procès de l'infortuné capitaine, qui était l'ami de son secrétaire particulier.

Tous ces détails et d'autres encore sont consignés dans le mémoire que M. Hanotaux a déposé aux archives du quai d'Orsay.

Le bureau des renseignements, informé par le général Mercier, avait donné à la *Libre Parole* la version inexacte et mensongère qu'on vient de lire.

6 décembre :

« L'instruction de l'affaire du capitaine Dreyfus est cette fois définitivement close. Le dossier a été remis mardi (3 décembre), dans la soirée, au gouverneur militaire de Paris. Le général Saussier a donné hier matin l'ordre de mise en jugement. »

7 décembre. — Après avoir parlé des divergences entre experts, M. G. Méry écrit :

« Il existe au dossier, nous l'avons dit dès le début de notre enquête, une lettre trouvée dans les papiers d'un attaché militaire d'une puissance de la Triple-Alliance, qui est accablante pour Dreyfus. Si on produit cette lettre aux débats, il faudra aussi expliquer comment cette lettre a pu tomber aux mains de la police française. Pour tout autre gouvernement moins aplati que le nôtre devant les menaces de l'étranger, la difficulté serait vite tranchée. On produirait cette lettre. Nos hommes d'État ne sont pas de taille à prendre cette attitude; aussi est-il question de supprimer la lettre des débats. De cette façon, il ne resterait plus contre Dreyfus que des présomptions, et on le condamnerait au minimum. Le but des juifs serait atteint. »

8 décembre :

« A noter un bruit qui a couru hier au ministère de la guerre et d'après lequel une des pièces les plus importantes du dossier aurait été remplacée par un document apocryphe. Cette pièce serait précisément la lettre trouvée dans les papiers de l'attaché militaire d'une puissance de la Triple-Alliance. La disparition de cette pièce n'aurait pas, d'ailleurs, l'importance qu'on pourrait supposer. Le général Mercier, qui l'a eue le premier entre les mains, en possède, nous dit-on, une photographie. »

10 décembre. — Reproduction d'un article de Dudouyt dans *la France*, où il est dit que les deux pièces principales, établissant la culpabilité de Dreyfus, ont été remises à M. de Munster, mais que le général Mercier en a conservé des photographies. Méry ajoute :

« Si, pour les raisons que nous avons dites, les deux pièces sont soustraites aux débats, *il est à présumer qu'on les publiera*. Que les complices du traître se le tiennent

pour dit. On ne peut que féliciter le général Mercier de sa prudence. Bien joué! »

M. Hanotaux n'avait remis à M. de Munster *aucune pièce concernant Dreyfus*. L'article de *la France* est donc une menace à l'adresse de M. Hanotaux et une annonce anticipée du fameux « document libérateur. »

11 décembre. — Article de Gaston Méry :

« Depuis qu'il a été révélé que le ministre de la guerre possédait une photographie des pièces principales du dossier de l'affaire du capitaine Dreyfus, un grand désarroi règne dans le camp des juifs. Ils s'aperçoivent aujourd'hui qu'un acquittement, obtenu grâce à une suppression de document, serait pour eux pire qu'une condamnation, puisque ce document qu'ils voudraient soustraire aux débats serait, dès le lendemain peut-être, livré à la publicité. Nous ne pouvons, encore une fois, que féliciter le général Mercier de sa prudence. Les juifs ont trouvé plus malin qu'eux. »

13 décembre :

« Il y a maintenant deux camps bien tranchés dans la presse : le camp de ceux qui tiennent pour Dreyfus, et le camp de ceux qui tiennent pour le général Mercier. A force d'intrigues, de menaces et d'argent, les juifs sont parvenus à troubler les consciences, au point qu'il est des gens qui, aujourd'hui, se demandent si ce n'est pas le ministre de la guerre qui est la traître et le capitaine juif qui est le ferme patriote. »

Dans le même article, signé G. N., il est dit que Dupuy a dit lundi devant quatre personnes : « Je sais qu'on a osé promettre un million à l'officier rapporteur s'il consentait, non pas à conclure à l'innocence de Dreyfus, mais seulement à émettre des doutes sur sa culpabilité. »



Mensonge! Infâme mensonge! M. Dupuy n'a jamais rien dit de tel à personne.

15 décembre. — Article de G. Méry :

« Le général Mercier, par sa fermeté, sa franchise brutale et son patriotisme, a eu raison de ses ennemis qui complotaient dans l'ombre. »

18 décembre. — Article d'éloges sur Freistaetter, le plus jeune des capitaines désignés pour juger Dreyfus, qu'il avait été question de récuser comme plus jeune de grade que Dreyfus. — En tête, article de Drumont : *Le huis clos et l'affaire Dreyfus*. Il demande les débats publics.

M. Drumont savait bien que le général Mercier avait exigé le huis-clos : le ministre de la guerre l'avait dit à plusieurs reprises dans les couloirs de la Chambre.

20 décembre. — Description de la rue du Cherche-Midi :

« Beaucoup de juifs aux mines consternées. Il semblerait qu'on va juger tout Israël. Dreyfus, dirait-on, le résume et l'incarne. Dreyfus, d'ailleurs, est allié à beaucoup de puissances d'Israël; il serait, paraît-il, cousin des Rothschild. »

La parenté de Dreyfus avec Rothschild est de pure fantaisie. Mais notez, ici encore, la solidarité établie entre Dreyfus et « tout Israël. »

23 décembre. — Condamnation. — Article triomphal de Boisandré :

« Les juifs auraient fini par affoler le pays dans leur rage à défendre, même contre tout espoir, la vilaine peau de leur traître. Que n'ont-ils pas tenté, que n'ont-ils pas inventé pour sauver le misérable, dont l'infamie — puisqu'ils n'ont pas craint de se solidariser avec lui — rejailira désormais, et à jamais, sur leur race ! »

24 décembre. — En tête, article de Drumont : *Le traître Dreyfus*. Ce sont des injures sans conséquence.

25 décembre. — Le journal dément la nouvelle, donnée la veille, du suicide de Dreyfus.

« On se souvient que, prévoyant des difficultés diplomatiques qui pouvaient naître du procès, le gouvernement, par deux fois, avait fait mettre des armes à la disposition du traître dans sa prison. Le traître, les deux fois, feignit de ne pas comprendre. Et l'on voudrait nous affirmer qu'aujourd'hui!... C'est vraiment faire trop d'honneur à ce misérable! »

S'il s'était tué, la *Libre Parole* aurait considéré son suicide comme un aveu.

21 décembre. — Article de Drumont intitulé *l'âme de Dreyfus* :

« Je ne partage pas les indignations factices, les colères à froid de certains de mes confrères. Tous ces déclamateurs me font l'effet de gens qui accuseraient d'avoir profané une hostie un homme qui n'aurait jamais été chrétien et qui serait absolument étranger aux divins mystères de notre religion... Cet homme a été simplement indélicat : il a fait dans l'armée ce qu'il aurait fait dans une banque ou dans une écurie de courses : il a vendu des *tuyaux* à la concurrence : il a commis un abus de confiance ; mais il n'a pas commis de crime contre la Patrie. Pour trahir sa patrie, il faut en avoir une, et la Patrie ne s'acquiert pas avec un acte de naturalisation... Le seul qui me semble avoir un peu de bon sens là-dedans, c'est M. de Pontbriand, député de la Loire-Inférieure. Au lieu de se livrer à des tirades mélodramatiques, il se propose simplement, à ce que nous apprend l'*Autorité*, de demander une chose très juste. Il compte déposer un projet de loi tendant à rendre obligatoire, depuis trois générations au moins, la qualité de Français pour l'accession aux grades et aux emplois publics. »

Même note au début et à la fin de la campagne : c'est le *delenda Carthago* des antisémites. Mais observez l'habile perfidie de ces mots : « A ce que nous apprend l'*Autorité*. » M. Drumont dit cela négligemment : c'est une nouvelle imprévue qui lui arrive. Or, c'est toute la campagne de la *Libre Parole*, c'est toute l'affaire Dreyfus qui a préparé la proposition Pontbriand, couronnement naturel d'une série d'excitations et de dénonciations calomnieuses qui remontent, comme nous l'avons montré, à 1891 et au-delà.

Dans le même numéro, G. Méry reproche à Jolivet d'avoir écrit un article en faveur des officiers juifs :

« Nous les aimerions mieux mettant leur flair des affaires à profit à la Bourse, que nous causant une perpétuelle alarme dans l'armée! »

27 décembre. — La *Libre Parole* répète, d'après l'*Echo de Paris* du 26, l'histoire du général Négrier, aux manœuvres du 7<sup>e</sup> corps, interdisant à ses officiers de donner des renseignements quelconques devant Dreyfus.

Autre histoire inventée de toutes pièces.

28 décembre. — M. Méry raconte que M<sup>e</sup> Demange a plaidé ainsi : « Il ne faut pas juger Dreyfus, aurait-il dit en substance, comme un Français de race. Dreyfus, par son origine, par son éducation, avait une mentalité spéciale, etc. »

Ainsi, M<sup>e</sup> Demange aurait avoué à la place de Dreyfus ! M<sup>e</sup> Demange aurait donné raison au principe de la campagne entreprise par la *Libre Parole*

et dont son client était la victime ! Tout le monde sait, au contraire, que M<sup>e</sup> Demange, profondément convaincu de l'innocence de son client, ne fit aucune concession à ses accusateurs et qu'il l'embrassa, la veille de la dégradation, en lui disant : « Mon capitaine, vous êtes le plus grand martyr du siècle ! »

Quand on lit à tête reposée, et comme un historien en présence de textes historiques, les extraits qui précèdent, on arrive à la conclusion absolue, irrécusable, que ceux qui dirigeaient la *Libre Parole* n'ont pas cru à la culpabilité du capitaine Dreyfus. Ils en ont répandu la conviction dans le public, mais sans la partager eux-mêmes. Leur œuvre diabolique fera l'étonnement et l'horreur des siècles. Il n'y a pas de sanction à la hauteur des crimes de la plume que la *Libre Parole* et ses inspirateurs ont commis pendant ces deux longs mois !

Honte à eux ! Honte et exécution sur leurs noms !

## CHAPITRE III

### La « Libre Parole » et les « Aveux »

Le capitaine Dreyfus subit la dégradation le 5 janvier 1895.

Le soir de ce même jour, le capitaine Lebrun-Renault, sous la garde duquel Dreyfus avait été laissé pendant une heure avant l'effroyable cérémonie, rencontra M. Clisson et lui fit un récit détaillé de l'entretien qu'il avait eu avec le malheureux officier. M. Clisson publia sa conversation avec M. Lebrun-Renault dans le *Figaro* du 6 janvier. Non seulement il n'y est pas question d'aveux qu'aurait faits le capitaine Dreyfus, mais on y trouve l'assertion formelle que Dreyfus ne fit aucune sorte d'aveux.

Voici, textuellement, ce qu'écrivait M. Clisson, sous ce titre : *Récit d'un témoin* :

#### I

« C'est dans cet ordre que le convoi arriva à l'Ecole Militaire, à huit heures moins dix. Dreyfus

fut conduit dans une des salles de l'Ecole, sous la garde du capitaine Lebrun-Renault. C'est là, dans cette pièce, que la conversation suivante s'engagea :

« Vous n'avez pas songé au suicide, monsieur Dreyfus ? demanda le capitaine Lebrun-Renault.

— Si, mon capitaine, répondit Dreyfus, mais seulement le jour de ma condamnation. Plus tard, j'ai réfléchi. Je me suis dit qu'innocent comme je suis, je n'avais pas le droit de me tuer. On verra dans trois ans, quand justice me sera rendue.

— Alors, vous êtes innocent ?

— Voyons, mon capitaine, écoutez : on trouve dans un chiffonnier d'une ambassade un papier annonçant l'envoi de quatre pièces. On soumet le papier à des experts : trois reconnaissent mon écriture, deux déclarent que l'écriture n'est pas de ma main, et c'est là-dessus qu'on me condamne.

» A dix-huit ans j'entrais à l'Ecole Polytechnique ; j'avais devant moi un magnifique avenir militaire, 300,000 francs de fortune et la certitude d'avoir dans l'avenir 50,000 francs de rentes. Je n'ai jamais été un coureur de filles. Je n'ai jamais touché une carte de ma vie, donc je n'ai pas besoin d'argent. Pourquoi aurais-je trahi ? Pour de l'argent ? Non, alors quoi ?

— Et qu'est-ce que c'était que ces pièces dont on annonçait l'envoi ?

— Une très confidentielle, et trois autres moins importantes.

— Comment le savez-vous ?

— Parce qu'on me l'a dit au procès. Ah ! ce procès à huis clos, comme j'aurais voulu qu'il eût lieu au

grand jour ! Il y aurait eu certainement un revirement d'opinion.

— Lisiez-vous les journaux en prison ?

— Non, aucun ; on m'a bien dit que la presse s'occupait beaucoup de moi et que certains journaux profitaient de cette accusation ridicule pour se livrer à une campagne antisémite. Je n'ai rien voulu lire. »

Puis, raide et comme insensible, il ajoute : « A présent, c'est fini. On va m'expédier à la presque Ducos ; dans trois mois, ma femme viendra m'y rejoindre. »

— Et, reprit le capitaine Lebrun-Renault, avez-vous l'intention de prendre la parole tout à l'heure ?

— Oui ; je veux protester publiquement de mon innocence. »

Devant cette déclaration nettement formulée, le capitaine fit informer le général Darras de la résolution de Dreyfus. Elle avait d'ailleurs été prévue, et un roulement de tambours devait lui couper la parole en cas de besoin. Il était neuf heures moins dix lorsque quatre artilleurs entrèrent dans la salle.

— Voici les hommes qui viennent vous prendre, monsieur, dit le capitaine Lebrun-Renault.

— Bien, mon capitaine, je les suis ; mais je vous le répète, les yeux dans les yeux, je suis innocent.

Et il suivit les soldats. »

## II

L'Agence Havas, en réponse à l'article du *Figaro*, communiqua aux journaux la note suivante :

« Le ministre de la guerre a interrogé le capitaine de la garde républicaine Lebrun-Renault sur les affirmations qui lui sont attribuées par certains journaux relativement à une conversation avec l'ex-capitaine Dreyfus. Le capitaine Lebrun-Renault a certifié au ministre qu'il n'a fait aucune communication à aucun organe ni représentant de la presse. »

Le *Figaro* reproduisit cette note en la faisant suivre des lignes suivantes :

« C'est absolument exact, et le capitaine Lebrun-Renault a dit la vérité en affirmant à son ministre qu'il n'avait « fait aucune communication à aucun organe ni représentant de la presse. »

« Ce qui est vrai, c'est qu'il y a eu seulement une « conversation » tenue par ce brave officier de la meilleure foi du monde devant des personnes qu'il ne soupçonnait pas devoir la rapporter.

« Nous ne croyons pas d'ailleurs que les règlements interdisent à un militaire d'avoir des conversations de ce genre avec sa famille ou ses amis. »

### III

Le *Figaro* avait raison d'interpréter, comme il le faisait, la note de l'Agence Havas. L'Agence ne niait nullement l'authenticité du récit fait par M. Lebrun-Renault à M. Clisson ; elle se contentait de disculper M. Lebrun-Renault du reproche d'avoir fait des communications à la presse, ce qui eût été, en effet, fort incorrect.

Mais cela ne faisait pas l'affaire de tout le monde... Le jour même de la dégradation, un officier supérieur avait essayé de répandre le bruit que Dreyfus aurait fait des aveux. On trouve une trace évidente



de cette tentative dans l'article de M. Gaston Méry, racontant la scène de la dégradation, qui parut dans la *Libre Parole* du 6 janvier :

« On cause. On échange des impressions. Des officiers se mêlent aux journalistes. Un commandant nous raconte que Dreyfus aurait dit au capitaine de gendarmerie qui se tenait près de lui, dans la pièce où il attendait l'heure de l'exécution : « Si j'ai livré des documents à l'Allemagne, c'était pour amorcer et en avoir de plus importants. Avant trois ans, on saura la vérité, et le ministre de la guerre lui-même s'occupera de mon affaire. »

#### IV

Ce n'était là qu'un ballon d'essai, et l'article de M. Clisson venait tout aussitôt de le crever. Si, à ce moment, il avait existé un témoignage quelconque de M. Lebrun-Renault au sujet d'aveux faits par Dreyfus, le démenti de l'*Agence Havas* eût affecté une toute autre forme ; à défaut de l'Agence, la *Libre Parole* aurait répondu à M. Clisson : « Vous mentez ; Lebrun-Renault n'a pu vous tenir le langage que vous lui prêtez, puisque Dreyfus, au contraire, lui a fait des aveux. »

Or, la *Libre Parole* répondit bien à M. Clisson, mais d'une tout autre manière, en termes qui prouvent, de la façon la plus certaine, qu'on avait renoncé, en haut lieu, à la légende naissante des aveux de Dreyfus.

Voici, extrait de la *Libre Parole* du 8 janvier, l'article de M. de Boisandré intitulé : *Les Défenseurs de Dreyfus*.

« Au lendemain de la parade d'exécution de Dreyfus, le *Figaro* publiait, sous la signature d'Eugène Clisson, une manière d'apologie du traître. Oh ! une apologie très discrète, très timide, comme honteuse, toute de nuances et de tendances. L'auteur prenait soin de n'exprimer des opinions évidemment personnelles que sous la forme impersonnelle et tutélaire de l'*interview*, et le journal qui avait accueilli sa copie jugeait prudent de ne la publier que sous bénéfice d'inventaire, sous un titre significatif : *Récit d'un témoin*, récit parvenu à la dernière heure, ajoutait le *Figaro* par surcroît de précaution. Ce récit d'un témoin n'avait qu'un seul défaut, celui de faire intervenir et de faire parler le capitaine Lebrun-Renault de la garde républicaine. Le soir même, l'Agence Havas, au nom du ministère de la guerre, démentait les propos attribués à cet officier. Un journal qui n'est guère suspect de passions antisémitiques, le *Radical*, écrit à ce propos : « Le *Figaro* fait une triste besogne. » Que pourrions-nous ajouter à cette opinion si nettement exprimée d'un adversaire ? Je voudrais pourtant bien savoir si l'auteur du *Récit d'un témoin*, M. Eugène Clisson, n'est pas le même qui défendit jadis — dans l'*Événement* si ma mémoire est fidèle, — le capitaine Crémieu-Foa. Crémieu-Foa était, disait-il, son ami d'enfance. Le capitaine Dreyfus serait-il donc aussi l'ami d'enfance de M. Eugène Clisson ? Dans ce cas, M. Clisson jouerait vraiment de malheur cette fois-ci. »

Notons, en passant, que M. de Boisandré altérerait la vérité en prétendant que l'Agence Havas avait démenti les propos attribués au capitaine Lebrun-Renault.

Mais cela est secondaire. L'essentiel, c'est que la *Libre Parole* ne souffle plus mot des prétendus aveux de Dreyfus et se contente d'accuser M. Clisson d'être un partisan caché du traître, d'insinuer qu'il a peut-être été son ami.

## V

La réponse de M. Clisson ne se fit pas attendre. On ne l'a pas encore citée, que nous sachions, bien qu'elle présente un intérêt de premier ordre. Si M Clisson avait dit : « C'est vrai, j'ai connu le capitaine Dreyfus, je le crois incapable d'avoir commis le crime pour lequel il a été condamné, etc. », on aurait pu, en bonne critique, révoquer en doute l'authenticité de l'entretien rapporté par lui entre le capitaine Dreyfus et le capitaine Lebrun-Renault. Or, M. Clisson affirme non seulement qu'il n'a pas connu Dreyfus, mais qu'il n'a aucun doute sur son infamie, qu'il le maudit et l'exècre, ce qui n'empêche pas qu'il a rapporté fidèlement, *comme un phonographe*, la conversation qui lui a été relatée.

Voici la lettre de M. Clisson, publiée dans la *Libre Parole* du 10 janvier :

« J'étais à trois mille lieues de France, lorsque le télégraphe m'a appris l'infâme trahison de Dreyfus. A peine de retour à Paris, un hasard, que je suis tenté de maudire aujourd'hui, m'apprend les détails d'une conversation qui m'apparaît avoir un intérêt purement historique. Je la publie simplement, sans phrases, comme un phonographe aurait pu le faire, et voilà qu'à présent c'est l'apologie du traître qui est sortie de ma plume!!

C'est le cri de ma protestation que je vous envoie et que je vous prie d'accueillir.

C'est vrai, c'est moi qui, il y a trois ans, ai parlé du capitaine Crémieu-Foa dans l'*Événement*. Il était, vous l'avez dit, mon ami d'enfance, et, né juif, il avait dans l'âme des qualités chevaleresques inaccoutumées dans sa race.

Il était brave et il est mort en brave, pour le pays. Celui-là, je m'honore de l'avoir aimé et pleuré.

Quant à l'autre, au forçat, au traître, je ne le connais pas et j'ajouterais, s'il en était besoin, mon crachat à tous ceux que son crime lui a valus. »

Remarquez, je vous prie, que nous sommes au 10 janvier ; que, dans l'intervalle, la *Cocarde* du 8 a réédité, sous la signature du sieur Castelin junior, l'histoire des aveux de Dreyfus, et que la *Libre Parole*, considérant cette légende comme tuée dans l'œuf, s'abstient d'y faire même la moindre allusion. Bien plus, elle ne cesse d'insister sur le prétendu cynisme du capitaine Dreyfus, sur la rage qu'il met à crier son innocence !

## VI

Quelques citations ne seront pas déplacées à ce sujet.

*Libre Parole* du 6 janvier :

« Il était près de dix heures lorsque le traître, remis aux mains des autorités civiles, est arrivé au Palais de Justice. Conduit au Dépôt, il a immédiatement passé au service anthropométrique. Il a été ensuite photographié avec son uniforme en loques. Conduit dans une cellule, en attendant son départ pour la Santé, il a avec force renouvelé ses protestations d'innocence. Dreyfus a été incarcéré à la Santé à onze heures. »

Même journal, 7 janvier :

« Il ne faudrait pas cependant que la *cynique attitude du traître* servit de base à une légende, etc. »

## Même numéro :

« Le soir, Dreyfus paraissait fort abattu. Mais, au bout d'un moment, reprenant ses forces, se raidissant, il reprit son sang-froid, *cette placidité étonnante dans son cynisme.* »

Plus loin, dans le même numéro, nous trouvons le récit (d'ailleurs entièrement imaginaire) d'une entrevue de Dreyfus avec des personnes de sa famille ; les termes de ce récit prouvent clairement que personne, à la *Libre Parole*, ne croyait alors à la légende des aveux.

« Madame Dreyfus a été autorisée à voir son mari hier dimanche, dans l'après-midi. Le général Saussier avait reçu une demande de la femme de l'ex-capitaine, le priant de lui permettre de se rendre à la prison de la Santé le plus tôt qu'il serait possible. Le gouverneur de Paris accéda à cette demande. L'entrevue fut des plus déchirantes, elle dura trois longues heures. Le condamné, comme toujours, n'a cessé de protester de son innocence, tout en pleurant. — Je suis innocent, ne cessait-il de répéter, je suis innocent, on ne veut pas me croire, c'est épouvantable !

« Au moment de quitter son mari, madame Dreyfus, venue en vêtements de deuil, fut prise d'une crise de nerfs, et l'on fut obligé de l'emporter hors du parloir. Après madame Dreyfus, ce fut le tour de madame Hadamard, belle-mère du dégradé, de lui rendre visite. Moins émouvante, cette entrevue, bien que Dreyfus recommençât ses protestations d'innocence, qu'en les répétant sans cesse le traître paraît vouloir faire pénétrer dans les cervelles, bien vainement du reste (*sic*)... »

## VII

## Concluons.

L'histoire des aveux de Dreyfus a passé par deux phases.

Dans la première, l'initiative du mensonge est prise, le 5 janvier, par un certain commandant, qui, étourdiment, néglige d'imposer silence au capitaine Lebrun-Renault. Celui-ci va se divertir le soir au Moulin-Rouge, y rencontre M. Clisson et, par le récit naïf qu'il lui fait, coupe les ailes au canard prêt à s'envoler. La légende est à l'eau pour l'instant, il faut attendre une autre occasion pour la remettre à flot. La *Cocarde* essaie bien de le faire, mais sans trouver d'écho, d'autant plus que le capitaine Lebrun-Renault, mandé chez le Président de la République, a purement et simplement confirmé les dires de M. Clisson.

La seconde phase de l'histoire des aveux se place au mois d'octobre 1897. Il s'agit alors de faire flèche de tout bois. Le capitaine Lebrun-Renault écrit, sous la dictée de *quelqu'un*, une relation qu'il sait mensongère, et l'on découvre, par un heureux hasard, la feuille détaché de son carnet...

*O mentes amentes!...*

Mais parmi les journaux qui, pendant les mois honteux de 1898, insistèrent avec le plus de violence et de mauvaise foi sur les prétendus aveux de Dreyfus, la *Libre Parole* fut naturellement au premier rang.

Jamais elle ne rappela la lettre de M. Clisson ; jamais elle ne rappela l'acharnement qu'elle avait mis elle-même à qualifier Dreyfus de *cynique*, parce qu'il ne voulait pas assumer le fardeau du crime d'un autre, devenu le collaborateur du journal de M. Drumont!

Voilà ce que j'avais à dire de cette bande. Il y en eut d'autres, à cette époque de pourriture, qui lui firent concurrence : l'histoire, si elle descend jamais dans cet égout, jugera quelle a été la plus infâme. Mais, quoiqu'il advienne, elle retiendra ce fait démontré : la condamnation de Dreyfus a été, pour la plus forte part, l'œuvre de la *Libre Parole*, journal fondé par les Jésuites, et de l'exécrable rhéteur qui a déshonoré l'ordre d'Ignace en prétendant le servir.

FIN